

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3399)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 494

présenté par

M. Coronado, Mme Attard, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Auroi, M. Baupin, Mme Bonneton, M. Cavard, M. de Ruyg, Mme Duflot, M. François-Michel Lambert, M. Mamère, Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumégas et Mme Sas

ARTICLE 6

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« I *bis*. – Au cinquième alinéa de l'article 14 de la même loi, les mots : « à l'article 1^{er} » sont remplacés par les mots : « au premier alinéa de l'article L. 300-2 du code des relations entre le public et l'administration ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur de référence de la loi n° 78-753, du fait de la création du code des relations entre le public et l'administration.